

Cayrou condamné à 30 ans

Nidi-Libse 31 mai 2016

Rodez | Après cinq heures de délibéré, les jurés ont déclaré l'accusé coupable de l'assassinat de Patricia Wilson et ont assorti sa peine de 20 ans de sûreté.

Comme un masque de sang, tracé à la lame de rasoir dans sa chair, pour le dernier acte du théâtre judiciaire. À l'ultime audience de la cour d'assises de l'Aveyron, Jean-Louis Cayrou arrive dans le box en plissant des yeux, le visage strié de multiples rayures rousses, et de longues entailles parallèles sur le dessus des bras. Il a le visage un peu bouffi, l'air renfrogné, mais ne dit pas un mot sur ce qui s'est passé dans la nuit de vendredi à samedi à la maison d'arrêt de Rodez.

« Pour moi, mourir ou vivre, qu'importe ! »

Jean-Louis Cayrou

Tentative de suicide, comme annoncé la veille ? Volonté d'autoutilisation ? Ou n'est-ce pas plutôt une façon de faire réapparaître, par provocation, ces griffures décrites sur son torse par le médecin légiste, lors de son arrestation, et dont il a toujours contesté la présence ?

Mystère. Jean-Louis Cayrou, 54 ans, le jardinier de Vabre-Tizac, n'en dit rien. Ce qu'il raconte, ce qu'il répète jusqu'au départ des jurés, vers 17h30, c'est son innocence, encore. « Pour moi, mourir ou vivre, qu'importe. J'ai tout perdu, mon honneur, ma liberté. » Il glisse un mot sur la victime, Patricia Wilson, dont il ne reste depuis l'été 2012 que de sinistres traces de sang. « Patricia, je l'aimais. Elle était la plus belle des roses de mon jardin secret. » Et puis il a cette phrase, entre mise en garde et chantage voilé : « Si vous me condamnez, vous allez avoir à sup-



■ Jean-Louis Cayrou n'a rien dit sur les griffures marquant son visage.

Photo F. B.

porter toute votre vie d'avoir condamné et tué un innocent. » Ambigu jusqu'au bout, Jean-Louis Cayrou. « On est aux confins du sor-dide », lance M^e Péchevis, partie civile. « Il me fait penser à Patrick Henry, qui devant toutes les caméras de France réclame la peine de mort pour l'assassin du petit garçon qu'il a lui-même tué. »

Alors l'avocate retrace la dernière heure de Patricia Wilson. « une femme sans voix, une femme sans sépulture ». Elle rappelle aux jurés qu'ils jugent « l'unique meurtre commis en

2012 dans l'Aveyron ». Et pas n'importe lequel : « Peut-être qu'il l'a violée, que c'est pour ça qu'il a voulu faire disparaître le corps. Avec tout ce sang, tout est possible, y compris un égorgement. »

L'avocate générale, Manon Brignol, démonte un à un tous les arguments de défense avancés par l'accusé. Dans le box, il ne la lâche pas du regard. « Derrière le travailleur au visage lisse se cache un homme à l'esprit tordu, qui aime posséder les femmes et les faire souffrir. » Pour elle, aucune ambiguïté possible : « L'af-

faire Cayrou n'a rien à voir avec l'affaire Viguière, si ce n'est la disparition d'une femme. Dans l'affaire Viguière, nous n'avions pas de scène de crime et une flaque de sang d'un mètre. » Alors, quelle peine ? « La perpétuité ? Je considère qu'elle doit être réservée à des cas encore plus exceptionnels : les meurtres d'enfants, les récidivistes. » Pour l'accusation, Jean-Louis Cayrou mérite 30 ans de réclusion criminelle.

Et M^e Jacques Lévy tonne, face aux jurés. « J'ai honte ! Je n'ai jamais vu un dossier traité avec une telle partialité ! Je ne peux pas croire qu'on puisse fonder une condamnation à 30 ans de réclusion criminelle sur quelque chose d'aussi léger ! »

À l'entendre, dans le dossier, il n'y a rien. Exit les empreintes de l'accusé sur la scène de crime, le sang de la victime dans sa voiture. « Rien, il ne reste rien ! », tempête-t-il. Si ce n'est l'attitude du jardinier, qui a été pendant l'enquête son pire ennemi. « Cayrou est ce qu'il est : il présente mal, il s'exprime mal, il se défend mal. Il n'a pas dit la vérité ? C'est une connerie, mais il avait le droit. »

Lui qui était aux côtés de M^e Dupont-Moretti pour faire acquitter Jacques Viguière ne peut faire l'impasse : « J'ai défendu Jacques Viguière, ce n'était pas mieux, le dossier qu'il avait. On a eu un tribunal qui a compris que les preuves étaient insuffisantes. On n'est pas là pour punir. Rendre la justice c'est s'assurer qu'on ne met pas un innocent en prison. »

FRANCOIS BARRÈRE
fbarrere@midilibre.com